



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 juin 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Patrick Robert-Meunier, conseiller politique et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-493

SOUSSION 2017 SP 086 - DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE RAMPE D'ACCÈS À L'ÉDIFICE DANIEL-LAFORTUNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc./Gestion DMJ, située au 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour les travaux de démolition et de reconstruction d'une rampe d'accès à l'édifice Daniel-Lafortune, pour un montant total de 77 988 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 avril 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14020-012-09053	71 213,44 \$	Travaux en accessibilité universelle – 16-2024 - Ouvre porte et rampe – Centre communautaire Daniel-Lafortune
04-13493	3 391,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 383,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-494

SOUSSION 2017 SP 089 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RECHERCHE DES RACCORDEMENTS INVERSÉS - LOT 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SIMO Management inc., située au 299, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil, Québec, J4G 2J4, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le lot 1 du projet de recherche des raccordements inversés, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 162 432,08 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 avril 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14013-034-09054	148 322,14 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructure - C-13-097 HP – Raccordements inversés
04-13493	7 063,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 046,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-495*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA CONSTRUCTION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA PHASE 1 DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, ENTRE LA RUE DE LA GRAVITÉ ET LE BOULEVARD DES GRIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a ordonné qu'un certificat d'autorisation soit délivré à la Ville de Gatineau relativement à la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'un décret gouvernemental, paru dans la gazette officielle du Québec le 6 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la maîtrise d'œuvre du projet est donnée à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assumé entièrement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, selon l'ensemble des coûts réels en lien à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des travaux et des honoraires de surveillance permettant de répondre aux obligations liées au décret s'élève à 7 485 230 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables, pour réaliser la phase 1 du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau prévoit soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tous les documents requis pour obtenir les certificats d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau prévoit lancer l'appel d'offres pour les travaux à l'hiver 2018, sous réserve d'obtenir les certificats et les autorisations du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et une confirmation du financement de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'accorder l'aide financière nécessaire, sur la base d'une estimation des travaux et des honoraires professionnels totalisant 7 485 230 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables, afin de couvrir les frais réels requis pour la construction et la surveillance des travaux selon les exigences du décret ministériel, pour la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer toutes ententes à intervenir concernant cette demande.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-496

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE -
SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard Labrosse, dossier RS-17-61, comme illustré au plan numéro CRO-17-196 du 26 avril 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Boulevard Labrosse	Ouest	Entre la rue Davidson Est et le boulevard Lavérendrye Est	En tout temps
Boulevard Labrosse	Est	Entre la rue Davidson Est et le boulevard Lavérendrye Est	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Labrosse.

Adoptée

CE-2017-497

**SOUMISSION 2016 SP 270 - RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINT-RICHARD - PROJET 16-2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DU
LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat la firme LCC & associés Canada inc., située au 41, rue Valcourt, unité 7, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour le réaménagement intérieur et l'accessibilité universelle du centre communautaire Saint-Richard, pour un montant total de 321 650 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 avril 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12033-003-09055	3 009 \$	Réfection des centres communautaires - 16-2015 – Centre communautaire Saint-Richard - Moississure
18-13010-005-09056	130 408 \$	Réfection des centres communautaires et culturels - 16-2015 - Centre communautaire Saint-Richard - Moississure
18-16020-004-09057	95 292,32 \$	Travaux correctifs - 16-2015 - Centre communautaire Saint-Richard - Réfection
06-30795-002-09058	64 999,99 \$	Travaux d'accessibilité universelle – Édifices - 16-2015 - Centre communautaire Saint-Richard
04-13493	13 987,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 952,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-498

SOUSSION 2017 SP 124 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD MALONEY OUEST ET DE LA RUE SAINT-LOUIS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Constructions Edelweiss inc., située au 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Maloney Ouest et de la rue Saint-Louis, pour un montant total approximatif de 485 168,54 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mai 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-021-09059	75 000,00 \$	Aménagement de réseau routier et sentiers récréatifs - 3058 - Intersection du boulevard Maloney et de la rue Saint-Louis
06-30788-014-09060	368 023,54 \$	Aménagement de réseau routier et sentiers récréatifs - 15-3050 – Boulevard Maloney, de l'avenue du Cheval-Blanc à la rue de Pélissier
04-13493	21 098,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 046,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

Adoptée

CE-2017-499

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SOUMISSION 2017 SP 091 - FOURNITURE DE DEUX TABLES TOURNANTES POUR ÉPAISSISSEURS - USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE deux des trois tables d'épaisseurs arrivent à leur fin de vie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir deux tables tournantes pour maintenir les opérations et éviter de mettre le traitement de la chaîne à risque;

CONSIDÉRANT QUE la firme Évoqua Water Technologies est le fabricant de ces tables;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant, et ce, en vertu de l'article 573.3 9⁰ de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Évoqua Water Technologies, 2607 N, boulevard Grandview, Waukesha, WI, 531888, pour la fourniture de deux tables tournantes pour épaisseur, à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, et ce, pour un montant total de 104 802,01 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission déposée le 19 avril 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-067-09051	95 698,20 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - Tables et Sumitomo - 2200 - Épuration
04-13493	4 557,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 546,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-500*

NOUVEAU BAIL - BELL MOBILITÉ INC. - TOUR, ANTENNES ET INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION SANS FIL SUR LE TERRAIN SITUÉ AU 476, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de trois parcelles de terrain contiguës situées au nord-est de l'immeuble du 476, boulevard Saint-René Est à Gatineau, Québec, J8P 8A9, connues et désignées comme étant des parties du lot 3 893 750 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1997, la Ville de Gatineau loue à la compagnie Bell Mobilité inc. (anciennement connue sous le nom de Bell mobilité cellulaire inc.) et sous-loue à Telus et Vidéotron les parcelles de terrain afin que le locataire puisse y exploiter, entretenir, remplacer et maintenir une tour, des antennes et des équipements de télécommunication, le tout dans le but de transmettre et/ou recevoir des services de télécommunication sans fil;

CONSIDÉRANT QUE le bail entre les parties venant à échéance le 31 mars 2017, la Ville de Gatineau a décidé de relouer, au locataire, les mêmes lieux loués et installations existantes, dans un nouveau bail de cinq ans commençant le 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables au présent bail et que la Division de la gestion du portefeuille immobilier confirme que la Ville n'a pas besoin des lieux loués au locataire et qu'elle consent à sa location :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'annuler et remplacer tous baux antérieurs et/ou conventions antérieures signés entre les parties (incluant Bell mobilité cellulaire inc.), pour les mêmes lieux loués et les remplacer par les dispositions du présent bail;
- d'autoriser la Ville de Gatineau de relouer à Bell Mobilité inc., trois parcelles de terrain contiguës (parties du lot 3 893 750 du cadastre du Québec) ayant une superficie d'environ 631,10 m², situées au nord-est de l'immeuble du 476, boulevard Saint-René Est, afin que le locataire puisse y exploiter, entretenir, remplacer et maintenir une tour (d'environ 68 m), des antennes et des équipements de télécommunication incluant des génératrices et des abris d'équipement au sol, le tout dans le but de transmettre et/ou recevoir des services de télécommunication sans fil, avec et contenant les principales conditions suivantes :
 - Nouveau bail pour une durée de cinq ans commençant le 1^{er} avril 2017, au coût annuel de 38 000 \$ plus les taxes applicables, lequel sera majoré à compter du 1^{er} avril 2018 en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région d'Ottawa-Gatineau, publié par Statistique Canada pour les 12 derniers mois s'étant terminés le 31 décembre 2017. Le loyer majoré ou indexé sera lui-même indexé à nouveau, de la même manière et selon le même calcul, à chacune des années subséquentes du bail ainsi que pour toute période de prolongation du bail;
 - Une option de prolongation de cinq ans du bail est accordée au locataire, pour le terme débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant 31 mars 2027, sujette aux mêmes clauses et conditions contenues dans le présent bail, sauf quant au loyer qui sera déterminé de la manière prévue ci-dessus;
- d'autoriser les Services juridiques de la Ville et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-501*
Modifiée par la résolution
numéro CE-2018-58* du
2018-02-13

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 367 751 PTIE DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE IRÉNÉE-FAUCHER - 10017108 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 367 751 Ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 21 646,7 m², situé dans l'Aéroparc, sur la rue Irénée-Faucher.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est aussi propriétaire des lots 5 367 758 et 5 891 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale d'environ 80 000 m², adjacent à l'Aéroparc, près de la rue Irénée-Faucher à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 10017108 Canada inc. a déposé une promesse d'achat, le 19 avril 2017, et propose d'acquérir une partie du lot 5 367 751 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a besoin d'une approbation de la part de Santé Canada et que l'obtention de cette approbation pourrait prendre jusqu'à trois ans. Le promoteur devra signer l'acte de vente devant notaire dans les trente jours suivant la réception de cette approbation, et ce, avant l'expiration du délai de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur prévoit construire, dans un délai de 24 mois à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie totale minimale de 1 870,6 m² d'aire au sol, pour un coefficient d'emprise au sol total de 8,64 % une fois les travaux terminés, afin d'y loger une entreprise en production, transformation, entreposage et expédition de Cannabis;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse d'achat prévoit une option d'achat sur les terrains agricoles adjacents, soit un des lots 5 891 107 (\pm 80 000 m²) et 5 367 758 (\pm 886 m²) du cadastre du Québec. Cette option sera valide pour une durée de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente de la partie du lot 5 367 751 du cadastre du Québec devant notaire. Puisque ce terrain est situé dans la zone agricole, à l'extérieur du parc industriel, le prix sera calculé à la juste valeur marchande au moment de la vente. Le promoteur prévoit y bâtir environ 9 300 m² de serres, le tout étant sujet à l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à la compagnie 10017108 Canada inc., une partie du lot 5 367 751 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale d'environ 21 646,70 m², au prix de 507 946,84 \$ (\pm 23,47 \$/m²) plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise par la compagnie 10017108 Canada inc. et dûment signée le 19 avril 2017;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de la compagnie 10017108 Canada inc., à confisquer la sureté de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;

- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 10017108 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée des obligations, lorsque celles-ci auront été complétées à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-502

SOUSSION 2017 SP 041 - FOURNITURE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cimi inc, 1012, chemin Industriel, Lévis, Québec, G7A 1B3, pour la fourniture d'une pelle hydraulique sur roues pour un montant total de 310 852,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 mars 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30785-021-09061	249 999,99 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics - Pelle – 355 HB298
06-30702-018-09062	24 429,45 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Pelle mécanique - 2017 SP 041
18-12007-010-09063	9 420,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Pelle mécanique - 2017 SP 041
04-13493	13 518,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 484,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-503*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DU CHEMIN DU 6^E RANG

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes intermunicipaux doivent être traités de façon équitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Municipalité de Val-des-Monts sont venues à une entente concernant l'entretien et l'amélioration du chemin limitrophe du 6^e rang;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans, laquelle se renouvelle automatiquement par périodes successives de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des parties informe l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a signé le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe qu'elle partage avec la Ville de Gatineau et a déposé sa résolution du conseil portant le numéro 17-03-079 adoptée lors de la séance régulière du 7 mars 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le nouveau protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de Val-des-Monts, relativement à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe du 6^e rang;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-504

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY - 5 AU 19 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au Musée canadien de l'histoire dans le cadre des Grands feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement les 5, 9, 12, 16 et 19 août 2017 sur différentes rues situées près du site du Musée canadien de l'histoire et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

Heure	Rues
21 h à 22 h 15	Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard Sacré-Cœur
21 h à 22 h 15	Rue Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Papineau, entre les rues Notre-Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Élisabeth-Bruyère, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue de Verdun, entre les rues Notre-Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
21 h à 22 h 15	Rue Champlain, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
20 h 45 à 22 h 15	Pont Alexandra (fermeture aux véhicules)
20 h 30 à 22 h 15	Pont Alexandra (fermeture aux piétons)

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-505

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR UN MONTANT TOTAL DE 453 062,43 \$ POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 MAI 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 453 062,43 \$ pour la période du 4 au 10 mai 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-506

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-19 POUR UN MONTANT TOTAL DE 295 977,47 \$ POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 MAI 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-19 d'un montant de 295 977,47 \$ pour la période du 11 au 17 mai 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-507

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches numéro 18 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	14 173,06 \$	15 au 19 mai 2017
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	453 486,96 \$	15 au 19 mai 2017
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	3 410,01 \$	15 au 19 mai 2017
Liste des embauches numéro 18	Embauches de personnel temporaire	3 499 709,01 \$	7 au 13 mai 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-508

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 POUR UN MONTANT TOTAL DE 298 294,27 \$ POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 MAI 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 298 294,27 \$ pour la période du 18 au 24 mai 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-509

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER
PA NUMÉRO 17 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À
PAYER PD NUMÉRO 21 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 AINSI
QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches numéro 19 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	6 772,01 \$	22 au 26 mai 2017
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	433 715,75 \$	22 au 26 mai 2017
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	7 325,41 \$	22 au 26 mai 2017
Liste des embauches numéro 19	Embauches de personnel temporaire	580 713,24 \$	14 au 20 mai 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-510*

**AUTORISATION À L'ÉVALUATEUR DE LA VILLE DE GATINEAU - REPORT DU
DÉPÔT DU RÔLE 2018-2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur de la Ville de Gatineau doit, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, signer et déposer le rôle d'évaluation 2018-2019-2020 au plus tôt le 15 août qui précède le premier des exercices pour lesquels il est fait et au plus tard le 15 septembre suivant;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que les travaux reliés à la confection du rôle d'évaluation 2018-2019-2020 ne soient pas réalisés en entier pour le 15 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la recommandation de la directrice du Service d'évaluation de reporter le dépôt du rôle d'évaluation au plus tard le 1^{er} novembre 2017 et mandate le greffier à transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-511

SOUSSION 2017 SI 119 - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT D'ORIFLAMMES POUR GATINEAU 2017 - SERVICE DES COMMUNICATIONS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 148514 Canada inc. - Optima communication, 86, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P2, pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement d'oriflammes pour Gatineau 2017, pour un montant total de 34 845,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71433-344-09064	31 818,79 \$	150° anniversaire de la Confédération canadienne – Impression et Diffusion
04-13493	1 515,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 511,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-512

CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA CORPORATION PLEIN AIR DE LA LIÈVRE POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'OPÉRATION DE LA SAISON 2017 DU CENTRE NAUTIQUE DE LA LIÈVRE, SITUÉ AU 255, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation plein air de la Lièvre, fondée en 2009, s'est donnée le mandat de voir au développement du plein air dans l'est de la ville de Gatineau et qu'elle rencontre les objectifs de la Politique des loisirs, du sport et du plein air de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette corporation est propriétaire du Centre nautique de la Lièvre situé au 255, avenue de Buckingham, près du parc du Landing où elle opère efficacement ses activités de location et de prêt d'embarcations;

CONSIDÉRANT QU'elle a formulé une demande de commandite auprès de monsieur le conseiller Martin Lajeunesse du district électoral de Buckingham afin de la soutenir dans le fonctionnement des opérations pour la saison 2017 avec l'embauche de préposés et d'un coordonnateur;

CONSIDÉRANT QU'un protocole pour la mise à niveau du pavillon d'accueil entre la Ville de Gatineau et la corporation est existant et prévoit les droits et les obligations de chacun;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente Grand partenaire permet de soutenir la corporation dans sa mission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire soutenir, en sus de ces protocoles, la corporation dans le développement et le fonctionnement du centre nautique de la Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du secteur de Buckingham accepte de contribuer financièrement au projet en accordant 20 000 \$ de son budget discrétionnaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- autorise le trésorier à puiser au budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Martin Lajeunesse, la somme de 20 000 \$ et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à effectuer un paiement de 20 000 \$ à la Corporation plein air de la Lièvre pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'embauche de préposés et d'un coordonnateur pour la saison 2017 du Centre nautique de la Lièvre.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	20 000 \$	Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79948-692	20 000 \$		Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79948-972		20 000 \$	Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-513Abrogée par la résolution
numéro CE-2017-567 –
2017.06.21**SUBVENTION DE 6 400 \$ - IMPÉRATIF FRANÇAIS - FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE DU 22 AU 25 JUIN 2017 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 400 \$ à l'ordre d'Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour le festival L'Outaouais en fête du 22 au 25 juin 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 800 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer – Aménagement et subventions
02-79932-972	2 500 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne - Aménagement et subventions
02-79933-972	1 800 \$	Monsieur le conseiller Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes - Aménagement et subventions
02-79937-972	200 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement et subventions
02-79942-972	100 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l’Hôpital - Aménagement et subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79932-692	3 000 \$		Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79932-972		3 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne - Aménagement et subventions
02-79931-692	1 800 \$		Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer – Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79931-972		1 800 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-514

AUTORISER MADAME MYRIAM NADEAU, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION ET CONSEILLÈRE MUNICIPALE À PARTICIPER AU PREMIER COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'AVENIR DE LA MINI ET MICRO HABITATION LE 16 JUIN 2017 À SHERBROOKE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Myriam Nadeau et présidente de la Commission permanente sur l’habitation à participer au Premier colloque québécois sur l’avenir de la mini et micro habitation le 16 juin 2017 à Sherbrooke.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 98,18 \$ à l’ordre de Myriam Nadeau, 50, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3L6, pour couvrir les frais d’inscription.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin au poste budgétaire 02-61330-311 d’un montant maximal de 643 \$ sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-311-09052	587,14 \$	Commissions et comités - Congrès et colloques
04-13493	27,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	27,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-515

AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ÉVÉNEMENT VITRINE COMMERCIALE EDDY - FERMETURE DE LA RUE EDDY, ENTRE LES RUES WRIGHT ET VAUDREUIL - 17 JUIN 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Vision centre-ville et l'Association des commerçants et résidents de la rue Eddy déploient des efforts pour animer la rue Eddy;

CONSIDÉRANT la volonté de Vision centre-ville et des commerçants de créer des événements de destination pour accroître l'achalandage commercial et la notoriété de la rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat entre Vision centre-ville et l'Auto Show de Gatineau pour organiser un événement sur un tronçon de la rue Eddy, entre les rues Wright et Vaudreuil, sera jumelé à une vitrine commerciale sur rue;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut régir tout empiètement et occupation sur une voie publique en vertu des dispositions des articles 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'événement Vitrine commerciale Eddy visant la fermeture d'un tronçon de la rue Eddy entre les rues Wright et Vaudreuil le 17 juin 2017, de 9 h à 16 h, afin d'en faire une rue piétonne permettant la tenue d'activités d'animation et de promotion. En cas de pluie, l'événement sera reporté au samedi 15 juillet 2017;
- mandate les services municipaux concernés et le centre de services de Hull à assister Vision centre-ville et ses représentants afin d'assurer la mise en œuvre du projet selon leurs champs d'expertise respectifs et les procédures d'approbation en vigueur.

Le tout selon le plan de signalisation et aux conditions suivantes :

- Assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise, comme illustré au plan ci-joint lequel fait partie intégrante de la présente;

- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- Fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurances responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2017-516

GRATUITÉ DU CENTRE ROBERT-GUERTIN - SPECTACLE BÉNÉFICE POUR LES SINISTRÉS DES INONDATIONS – 15 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE généralement nous n'acceptons pas de demande de gratuité pour le Centre Robert-Guertin étant donné sa vocation commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la nature exceptionnelle des événements connus ce printemps et que la population de Gatineau a été gravement touchée par la crue des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle-bénéfice pour les sinistrés est un événement ayant pour objectif d'amasser des fonds pour venir en aide aux sinistrés des inondations;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne a signé une entente avec le promoteur pour que l'événement organisé au Centre Robert-Guertin soit une collecte de fonds dont les profits seront versés au Fonds de secours pour les inondations printanières – Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, en vertu de la situation exceptionnelle vécue ce printemps par les inondations, accepte de céder gratuitement la location du Centre Robert-Guertin pour la tenue du spectacle-bénéfice pour les sinistrés le 15 juin prochain.

Adoptée

CE-2017-517*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET ENTÉRINER ET APPROUVER L'ACTE DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION POUR DIVERS RECOURS

CONSIDÉRANT le grief BLC-2014-13 déposé le 30 janvier 2014 et reçu le 3 février 2014;

CONSIDÉRANT les décisions rendues par le Tribunal administratif du travail (cas CM-2014-0154 et CM-2014-0155) et en révision administrative (cas CM-2016-3522) ainsi que la décision rendue par la Commission des relations du travail (cas CM-2010-5384);

CONSIDÉRANT la solution retenue au niveau des effectifs pour se conformer aux décisions rendues par les tribunaux;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent et concluent une transaction à cet effet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de modifier la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés en créant deux postes de technicien aux activités (postes numéros LSC-BLC-000 et LSC-BLC-000) situés à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du gestionnaire des centres de plein air et y nommer les employés numéros 109209 et 104474;

- d'entériner l'acte de règlement et transaction intervenu entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;
- d'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des ressources humaines à signer l'acte de règlement et transaction;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à verser les sommes dues;
- d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-518

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS-CHARLES DÉSY À TITRE DE CHEF DE DIVISION, RÉSEAUX ET AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-029 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Louis Charles Désy au poste de chef de division, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-029 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures, sous la gouverne du directeur adjoint.

Le salaire de monsieur Louis-Charles Désy est établi à la classe 6, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Louis-Charles Désy sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Louis-Charles Désy est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances dès son entrée en fonction.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 – Division des réseaux et de l'aménagement urbain – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-519

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RONALD BILODEAU
À TITRE DE RESPONSABLE, ENTRETIEN DES PROCÉDÉS - SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Entretien des procédés (poste numéro ENV-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Ronald Bilodeau au poste de responsable, Entretien des procédés (poste numéro ENV-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'environnement sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux.

Le salaire de monsieur Ronald Bilodeau est établi à la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Ronald Bilodeau sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Ronald Bilodeau est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Administration service de l'environnement – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2017.

Adoptée

CE-2017-520

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
967, RUE JACQUES-CARTIER, LOTS 1 104 361 ET 4 472 981 DU CADASTRE DU
QUÉBEC - BÂTIMENT POSSÉDANT UN NOMBRE DE LOGEMENTS NON
AUTORISÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM
NADEAU**

CONSIDÉRANT QUE la grille des spécifications C-06-141 applicable au 967, rue Jacques-Cartier précise qu'un maximum de trois logements peuvent être aménagés dans un bâtiment localisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construire 90-2099, accordé le 10 septembre 1990 autorisait l'ajout d'un quatrième logement et que le bâtiment détient un droit acquis pour ce nombre de logements;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection effectuée le 17 janvier 2017 a révélé la présence de cinq logements dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été signifié le 24 janvier 2017 au propriétaire lui demandant d'éliminer un logement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire refuse et/ou néglige d'obtempérer en refusant d'éliminer le cinquième logement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour instituer toutes procédures judiciaires nécessaires devant la Cour supérieure obligeant le propriétaire de l'immeuble situé au 967, Jacques Cartier à éliminer le cinquième logement dans l'immeuble.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif